

PAR, POUR ET AVEC

POUR FORGER UNE COHÉSION DANS LA DIVERSITÉ

Rapport des consultations provinciales auprès
des représentants des communautés raciales
et ethnoculturelles francophones (MREF)



Le 17 octobre 2019 - Toronto

Préparé pour l'Assemblée de la
francophonie de l'Ontario (AFO)

Assemblée
de la francophonie de l'Ontario

AGENDA

Sommaire Exécutif

Page 4

Dynamique francophone à travers
l'histoire

Page 6

À la recherche des enjeux, défis
et pistes de solution

Page 18

Récapitulatif des constats ressortis
de chaque ville

Page 20

Grands constats des consultations

Page 24

Consensus ressortis des consultations

Page 26

Recommandations et pistes d'action

Page 28

Conclusion

Page 30

Liste des participant.e.s
aux consultations de l'AFO

Page 33

Photos des consultations

Page 34

REMERCIEMENTS

Merci à l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) pour sa confiance témoignée pour mener ces consultations afin de lever le voile sur les enjeux et les défis liés à l'inclusion des communautés MREF au sein de l'AFO; et pour l'ouverture d'esprit à participer et à assurer une présence aux consultations à M. Peter Hominuk qui a fait preuve de sagesse, de grande humilité et de respect du processus malgré des échanges parfois délicats.

Un merci tout particulier aux participants des communautés MREF consultés dans les différentes villes ciblées. La force et pertinence des commentaires et interventions ont particulièrement été remarquables. Leur participation à la discussion contribuera à l'établissement d'une vision commune d'un Ontario français pluriel. Cette francophonie ontarienne dont nous rêvons tous, sera enrichie par sa diversité, plus forte par sa particularité et unie par sa solidarité.

Merci à toutes les actrices et tous les acteurs de la francophonie plurielle qui ont soutenu de près ou de loin le processus par leurs mots, encouragements et amour pour l'union et la cohésion des collectivités francophones plurielles. Finalement, merci à l'équipe de La Passerelle-I.D.É. pour son soutien tout au long du processus que ce soit par le recueil et la collecte des données, ou l'accompagnement; particulièrement à M. Dara Tai, Mlle Lydie Fagnia, Mlle Maguette Niane et Mlle Kenza Bendjenad.



Léonie Tchatat
Fondatrice et directrice générale
de La Passerelle-I.D.É.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

LE MAÎTRE D'ŒUVRE

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) est l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie en Ontario depuis sa création en 2006. Elle est née de la fusion entre l'Assemblée des communautés franco-ontariennes (ACFO) et de la Direction de l'Entente Canada-communauté Ontario (DECCO). Elle s'efforce d'aller vers les différentes communautés au sein de la collectivité franco-ontarienne pour créer ou renouer les liens et pouvoir mieux les représenter.

Le présent rapport fait état des constats des consultations menées par Madame Léonie Tchatat auprès des communautés des minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF) organisées par l'AFO et qui se sont tenues dans les villes de Toronto, London, Sudbury et Ottawa du 26 juin au 4 juillet 2018.

Les différentes consultations ont fait état de la part des communautés MREF d'un sentiment de crainte et de frustration face à l'AFO. Pourquoi toutes ces réserves vis-à-vis de l'AFO? Pourquoi l'AFO a-t-elle tant de défis à relever quant à sa relation avec les communautés MREF?

Les échanges ont été très fructueux et souvent les participant.e.s ont fait état de l'histoire commune des francophones en Ontario, d'une part, et de l'histoire des immigrant.e.s de langue française, d'autre part. Ces conversations centrées sur les enjeux et les défis liés à la diversité et à l'inclusion des nouveaux arrivant.e.s et immigrant.e.s francophones, furent des moments



d'échanges très enrichissants. Les membres des communautés MREF, grâce à ces discussions dans un environnement sécuritaire, ont eu l'occasion de partager leurs opinions sur toutes les questions et analyses qui ont fait surface comme des facteurs personnels, sociaux, économiques, raciaux et autres. Malheureusement ces facteurs ont tissé dans bien des cas une barrière systémique invisible. Pour certain.e.s cette dure réalité est déconcertante, mais elle n'en demeure pas moins une réalité.

Les constats et les recommandations contenus dans ce rapport permettront à l'AFO de développer des politiques et des stratégies plus inclusives. Il est à noter que cette série de consultations reconnaît à l'AFO un rôle primordial et stratégique de catalyseur pour relever les défis et combler efficacement les besoins exprimés par les communautés MREF.

Les consultations menées auprès des communautés MREF furent une expérience unique qui m'amène à comprendre encore davantage les raisons profondes de la fierté des Franco-Ontarien(ne)s de se distinguer comme francophones de langue maternelle. Cette fierté est-elle partagée par les francophones d'origines ethniques qui ont une autre histoire, d'autres langues maternelles (dialecte) et dont le français est leur langue officielle au Canada? Combien de francophones de langue officielle mais non maternelle connaissent ces réalités historiques des luttes et des victoires des Franco-Ontarien(ne)s? L'Ontario Français est une terre d'accueil exceptionnelle pour les communautés MREF.

En conclusion, l'immigration et la diversité grandissante de la collectivité francophone de l'Ontario contribuent à sa croissance. Toutes les facettes de la diversité, y compris les expériences et perspectives diverses, continueront de façonner le développement de la collectivité franco-ontarienne.



Toutefois, certains défis restent à relever pour réaliser la satisfaction de toute l'unité de la francophonie ontarienne et favoriser l'épanouissement des diverses communautés qui composent la mosaïque de la francophonie en Ontario. L'urgence pour l'AFO, est d'initier un dialogue ouvert et soutenu entre toutes les forces vives de la francophonie plurielle ontarienne qui a pour aboutissement une pleine inclusion de toutes et de tous dans la grande famille franco-ontarienne.

DYNAMIQUE FRANCOPHONE À TRAVERS L'HISTOIRE *

Les nouveaux immigrants de langue française en Ontario - Les minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF).

La présence française en Ontario remonte à plus de 400 ans. Selon les données du recensement de 2016, l'Ontario compte 13,5 millions de personnes dont près de 1,5 million parlent le français et 622 435 s'identifient en tant que francophones selon la Définition inclusive de francophone soit 4.53% de la population ontarienne. Il est à noter que 14% de la communauté francophone est née à l'extérieur du Canada, principalement en Europe et en Afrique.

L'épanouissement des francophones en Ontario est intimement lié à la capacité de la communauté franco-ontarienne de s'adapter aux changements socio-démographiques. Entre 1996 et 2001, l'Ontario a connu une augmentation de 40% de sa population francophone appartenant à une minorité raciale et ethnoculturelle.

Les minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF) représentent 10% de la population francophone de la province. Elles font face au défi constant d'exclusion et de marginalisation, ce qui les place dans une situation de vulnérabilité relative.

Cela résulte naturellement en un sentiment de non-équité et de non-appartenance à la communauté francophone. Pourtant, les membres des communautés MREF représentent un moteur vital pour la pérennisation des collectivités francophones en situation minoritaire (en témoigne, par exemple, le maintien et la croissance dans les écoles de langue française, plus particulièrement dans le Centre-Sud-Ouest). Ils et elles contribuent également largement à la prospérité sociale, économique et culturelle de nos communautés.

Dans ce contexte, l'AFO cherche des solutions proactives afin de travailler main dans la main et de façon inclusive et respectueuse avec les communautés MREF de l'Ontario pour répondre à tous ces défis auxquels fait face la minorité francophone. C'est ainsi que l'AFO a entrepris une consultation auprès des membres des communautés de minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF) de l'Ontario.

** Les sources de cette section proviennent de "notre cause commune" ainsi que de différents journaux francophones.*



DE CANADIENS FRANÇAIS À FRANCO-ONTARIENS

L'identité francophone au Canada s'est métamorphosée successivement au gré de nombreux chamboulements socioéconomiques et des mutations culturelles. Avant même la chute de la Nouvelle-France et de la Conquête britannique en 1763, les descendants des sujets français.né.e.s dans la colonie ont commencé à s'identifier comme « Canadiens ».

Cette identité prévalut surtout jusqu'au XIXe siècle, alors que le choc des rébellions au Haut et au Bas Canada engendre l'Acte d'Union de 1840, des suites du rapport de Lord Durham, et unie les deux entités politiques en une seule, la province du Canada-Uni.

Avec une bourgeoisie laïc issue des professions libérales considérablement affaiblie des suites des rébellions, l'Église catholique comble le vide et s'érige comme socle culturel et identitaire de l'organisation sociale des francophones au Canada et assoit son puissant pouvoir structurel.

Une gamme d'organismes et d'institutions sont créés, tels que des collèges privés, des pensionnats, des sociétés nationales, des journaux, des sociétés d'assurances mutuelles. La pratique religieuse catholique de même que les congrégations religieuses, souvent venues de France, augmentent en flèche.

Gravitant autour d'une même structure sociale à l'ombre du clocher, les « Canadiens » d'autrefois forment une nation qui dépasse les frontières provinciales et se reconnaissent entre eux comme « Canadiens français », pour se distinguer des britanniques et des anglophones qui reprennent progressivement à leur compte le vocable « Canadien ».

Les années 1960 sont une décennie de profonds bouleversements et de changements majeurs qui ont des répercussions marquantes sur l'identité des francophones au Canada. L'effondrement de la pratique religieuse catholique, la montée de l'État-providence et son interventionnisme dans de nouveaux champs de compétence, le baby-boom, les trente glorieuses et la montée en popularité de l'option indépendantiste au Québec sont d'autant de facteurs qui provoquent une profonde mutation identitaire et référentielle, que d'aucuns qualifierons à juste titre de « rupture ».

Ainsi, jusque dans les années soixante le Canada français était entendu comme une nation culturelle, dont le château fort était le Québec et les minorités francophones à l'extérieur du Québec des « avant-postes », précurseurs en cas d'affronts à leurs droits et identités ce qui attendaient le Québec. L'identité canadienne-française précédait les frontières provinciales définies lors de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la nation s'incarnait partout au Canada et même dans certains États de la Nouvelle-Angleterre, aux États-Unis, où les francophones avaient des liens de parentés ou des expériences de sociabilités semblables et des référents identitaires similaires en raison du puissant réseau d'influence de l'Église catholique.

Si un effritement de l'identité canadienne-française est déjà repérable quelques années auparavant (la dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier en 1965 est particulièrement parlant), c'est au véritablement au courant des États généraux du Canada français et de ses assises que se cristallise et s'incarne un profond désaccord sur l'avenir constitutionnel et politique du Québec, provoquant du coup, un schisme dans l'identité canadienne-française.

L'expérience et la socialisation ne sont plus déjà plus la même pour les Canadiens français du Québec ou ceux de l'Ontario, par exemple, alors que les établissements scolaires gérés par l'Église sont transformés en de nouvelles structures scolaires provinciales, différentes selon les provinces.

Les États généraux ont rassemblé à Montréal des délégués provenant de chaque circonscription du Québec (108 à l'époque) et des représentants provenant des autres provinces, de différents organismes, par exemple, des sociétés Saint-Jean-Baptiste, des caisses populaires, des sociétés d'assurances mutuelles et autres chefs de files du milieu communautaire et associatif.

L'ACFO provinciale de même que des associations d'éducation franco-ontarienne ont pris part aux États généraux de même que des personnalités du milieu franco-ontarien, tel qu'Omer Deslauriers, frère Maurice Lapointe ou encore Marcel Gingras, éditorialiste et rédacteur en chef au quotidien Le Droit d'Ottawa.



Cet événement s'est déployé sur trois ans, marqués par des consultations et des concertations.

Le 24 novembre 1967, les tensions latentes ont pris beaucoup d'ampleur et ont éclaté au grand jour. Un vote sur l'avenir du statut constitutionnel et politique incarnera une rupture entre les délégués. Les délégués devaient se prononcer sur une résolution selon laquelle :

1. Les Canadiens français constituent une nation ;
2. Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation ;
3. La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre.

Voici les résultats de ce vote : 98% des délégués québécois, 59% des Britanno-Colombiens et 52% des Acadiens votent pour cette résolution, mais 55% des Ontariens, 63% des Saskatchewanais et 68% des Albertains votent contre. Les délégués du Manitoba s'abstiennent à 74%.

Jacques-Yvan Morin, qui préside l'événement, explique alors que « les Québécois ne sont pas prêts à sacrifier le tronc aux branches » (Edem). Il est clair selon lui, que les Canadiens français sont menacés par l'assimilation et que la priorité doit être de sauver le corps de la nation, lequel se trouve au Québec. Pour la majorité des délégués Québécois ce fut la joie et de l'autre côté, la déception et la colère et un sentiment de trahison.

Ce fut la naissance d'identités territoriales. Aujourd'hui, le vocable « Canadien français » n'est plus en vogue depuis les années 1960 et 1970.





LE CANADA FRANÇAIS FRACTURÉ

Cinquante ans plus tard, la nation est maintenant devenue une douzaine d'identités délimitées par des frontières provinciales : québécoise, franco-ontarienne, fransaskoise, franco-Terre-Neuvienne, Franco-Manitobaine; etc. L'appellation canadienne-française a disparu a cédé le pas à l'appellation « francophone du Canada », « francophonie(s) canadienne » ou encore « franco-canadiens ».

FRANCOPHONIE ONTARIENNE - PARCOURS SEMÉ D'EMBÛCHES ET DE VICTOIRES

L'identité canadienne-française commune, centralisée autour de l'Église, disparaît au profit d'une identité provinciale des francophones en Ontario, engendrant une profonde mutation identitaire et des changements en référents identitaires, influencée par une réorganisation des structures de la communauté et de l'intervention étatique. La construction de cette identité est aussi fortement marquée par des luttes qui mettent en conflit la minorité de langue officielle ontarienne avec la majorité linguistique de l'Ontario, particulièrement en gestion scolaire et en aspirations culturelles.

Les francophones d'expression française en Ontario commencent à s'identifier de plus en plus comme « Franco-Ontarien(ne)s » et le vocable est popularisé bien qu'il importe de souligner à grands traits que contrairement à une croyance populaire tendance, le terme « franco-ontarien » existait déjà bien avant les années 1960 : l'Union des cultivateurs franco-ontariens, organisme créé en 1929 sous ce nom, en est une preuve manifeste. Signe des temps, l'organisme porte-parole et la voix politique des francophones de l'Ontario l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario change son nom à ACFO et modifie sa mission afin d'intervenir dans tous les domaines, non plus seulement l'éducation.

Par ailleurs, le dépôt du rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle (communément appelé rapport Saint-Denis) de 1969, d'une effusion de manifestations artistiques et culturelles en tous genres, particulièrement dans le Nord de la province, de même que la création d'écoles de langue française publiques financées à même les deniers de la province et des inévitables crises scolaires qui s'en suivirent (Sturgeon Falls en 1971, Cornwall en 1973, Windsor-Essex en 1975 et Penetanguishene en 1979, pour ne nommer qu'elles) stimulèrent la naissance d'une identité franco-ontarienne affranchie de l'Église et avec très peu de référents identitaires partagés par le Québec. Pas surprenant, ainsi qu'à Sudbury le drapeau franco-ontarien soit hissé pour la première fois le 25 septembre 1975.

Dans la foulée des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1971, communément connu sous le nom de « Commission Laurendeau-Dunton ») et de la montée de l'interventionnisme étatique, les Franco-Ontarien(ne)s obtiennent la reconnaissance de leurs écoles primaires de langue française (en 1963) et le droit d'avoir des écoles secondaires publiques de langue française financées à même les deniers de la province, avec l'adoption des lois 140 et 141 le 3 juillet 1968. Ces premières écoles ouvrent leurs portes dès la rentrée de 1969 (à quelques exceptions près, certaines ouvriront plus tôt).

Si l'identité franco-ontarienne se forge à travers les différentes crises, surtout scolaire, la conscience franco-ontarienne remonte à la résistance contre le Règlement XVII (1912-1927), crise linguistique et scolaire aux dimensions nationales, survenue en pleine Première Guerre mondiale, au moment où le gouvernement de l'Ontario interdit le 25 juin 1912 l'enseignement en français dans les écoles de l'Ontario, au-delà de la 2e année du primaire à raison d'une heure par jour. Pourtant l'éducation en français est un droit acquis aux francophones qui ont ouvert la première école de la province dans la région de Windsor, en 1786.

S'ensuit une levée de bouclier aux quatre coins de la province, menée par un jeune organisme, l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario (ACFÉO), fondé en 1910 (l'actuelle Assemblée de la francophonie de l'Ontario). À Ottawa, un journal quotidien au nom évocateur est fondé en 1913. Le Droit et sa devise deviennent le leitmotiv de la communauté franco-ontarienne en résistance : « l'avenir est à ceux qui luttent ! »

La résistance au Règlement XVII est marquée par des hauts faits d'armes notamment des manifestations, des piquets de grève, de la désobéissance civile, des débats au Parlement du Canada, des interventions à l'Assemblée législative de l'Ontario, ou encore une motion unanime de l'Assemblée législative du Québec (aujourd'hui Assemblée nationale) condamnant le Règlement XVII et deux interventions du Saint-Siège catholique à Rome.

La lutte victorieuse à terme du Règlement XVII dote l'imaginaire de la communauté franco-ontarienne de ses premiers héros, tels que Napoléon-Antoine Belcourt, les sœurs Diane et Béatrice Desloges, le père Charles Charlebois, Samuel Genest, Jeanne Lajoie. Aussi, des épisodes de la résistance au Règlement XVII telle que de la bataille des épingles à chapeaux prendront des allures mythiques.

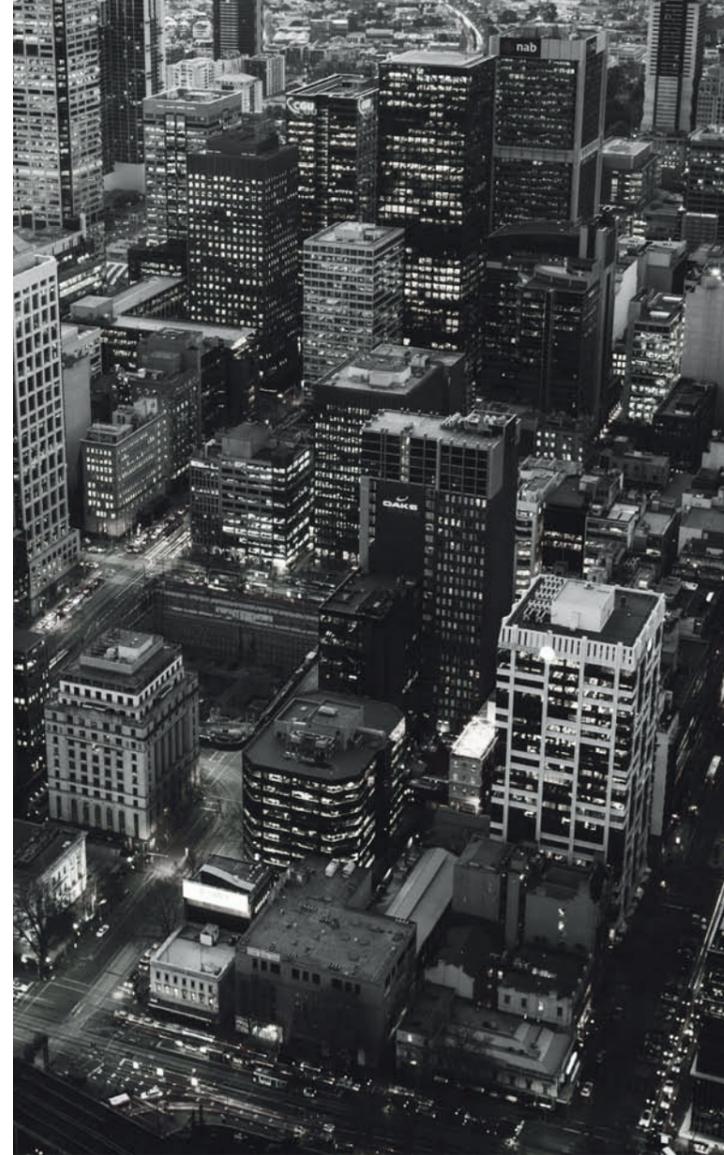
L'appui des Canadiens français du Québec sera massif. Des collégiens du Québec appuieront monétairement les écoles de langue française de l'Ontario et d'autres personnalités du nationalisme canadien-français tels qu'Henri Bourassa, Omer Héroux et Lionel Groulx se porteront à la défense des Canadiens français de l'Ontario.

La crise se résorbe en 1927 lorsque l'enseignement en français redevient toléré et cesse d'être sanctionné, mais le Règlement XVII ne disparaîtra des statuts de l'Ontario qu'en 1944.

En 1972, le gouvernement de l'Ontario adopte une politique de prestation de services en français qui permet notamment l'émission de quelques documents provinciaux bilingues destinés au public. La province prône alors une politique d'étapisme, dite « politique des petits pas » en matière de services en français. À titre d'exemple, une bourse pour encourager la population estudiantine à continuer d'étudier en français au poste secondaire est créée en 1976 (elle sera abolie en 2012), le Conseil de l'éducation franco-ontarienne est créé en 1979 (abolit en 1996), ou une section de common law en français est créé à l'Université d'Ottawa en 1981.

Devant la lenteur et même la stagnation de la province à accroître ses services en français des militants franco-ontarien(ne)s font de la désobéissance civile en formant le mouvement « C'est l'temps ! » (1975-1977). Ils refusent de payer des contraventions unilingues en anglais quitte à même devoir passer quelques nuits en prison. Ce coup d'éclat attire l'attention médiatique et celui du procureur général de l'Ontario de l'époque qui autorise la tenue d'un premier procès en français à Sudbury en 1976. Ce n'est qu'en 1984 que le français obtient une reconnaissance officielle égale à l'anglais dans les tribunaux de la province désignés.

L'ACFO provinciale réclame dès 1977 l'adoption d'une dite « loi-cadre », c'est-à-dire une loi globale encadrant l'offre de tous les services provinciaux en français et qui accorderait une reconnaissance officielle à la population franco-ontarienne. La pression de l'ACFO incite le député d'Ottawa-Est (aujourd'hui Ottawa-Vanier) Albert Roy, qui siège dans l'opposition à l'Assemblée législative de l'Ontario, à présenter un projet de loi privé sur la prestation des services en français relevant du champ de compétence provincial.



Le projet de loi se rendra jusqu'à la deuxième lecture mais le premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, impose son veto et le projet de loi meurt au feuilleton.

La communauté franco-ontarienne devra attendre des années plus tard suite à un changement de gouvernement pour qu'un nouveau projet de « loi-cadre » soit déposé par le successeur de M. Roy, Bernard Grandmaître, (un ministre du gouvernement). Le projet de loi est adopté en troisième lecture à l'unanimité le 18 novembre 1986. La Loi sur les services en français de l'Ontario, communément appelée la « Loi 8 » entre officiellement en vigueur en 1989.

Le préambule de la loi reconnaît que la langue française « a joué en Ontario un rôle historique et honorable, et que la Constitution lui reconnaît le statut de langue officielle au Canada; que la langue française jouit, en Ontario, du statut de langue officielle devant les tribunaux et dans l'éducation; que l'Assemblée législative reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et désire le sauvegarder pour les générations à venir; et qu'il est attendu qu'il est souhaitable de garantir l'emploi de la langue française dans les institutions de la Législature et du gouvernement de l'Ontario ».

La Loi sur les services en français (LSF) désigne à l'origine 23 villes, municipalités, comtés et districts où les francophones représentent au moins 5 000 personnes ou 10 % de la population (en 2019, 26 régions sont désignées). Pour les citoyens de ces régions, la LSF prévoit leur droit de communiquer en français avec l'administration centrale d'un organisme public ou d'une institution de la Législature. La loi sera contestée par des municipalités en réponse à des pétitions (Sault Ste. Marie en 1990 se déclara unilingue anglophone ainsi que Thunder Bay) et certaines universités réussiront à se soustraire, bien que dans les deux cas, ils sont largement financés par la province.



Dans le cas des municipalités, la Cour d'appel de l'Ontario invalidera ces résolutions d'unilinguisme en 1994.

Le Bureau du coordonnateur provincial des services en français, créé en 1979 se transforme en 1985 en Office des Affaires francophones de l'Ontario puis en ministère des Affaires francophones en 2017, redevient momentanément un office en 2018, avant de revenir un ministère la même année.

Longtemps réclamée comme la « loi-cadre », la gestion scolaire est enfin accordée aux Franco-Ontarien(ne)s lors du passage d'un projet de loi omnibus en 1997, qui réforme en profondeur l'éducation en Ontario. La province devait se plier au jugement de l'arrêt Mahé de 1990 de la Cour suprême du Canada en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui reconnaît l'accès à la gestion scolaire aux membres de la minorité de langue officielle partout sur le territoire canadien.

Avant l'obtention scolaire de 1998, un système de gestion scolaire partiel était en vigueur en Ontario, avec un premier conseil scolaire créé à Ottawa en 1988 (formé de deux entités dans le même conseil, l'une catholique et l'autre publique, mais scindé en deux dès 1994), un conseil public créé à Toronto la même année et un autre catholique, à Prescott-Russell, dans l'Est ontarien, créé en 1991.

Parallèlement, la lutte pour le postsecondaire en français en Ontario reprend de la vigueur et les gains sont réalisés après des années de revendications. Le seul collège agricole francophone ouvre ses portes à Alfred en 1980, suivi du premier collège d'arts appliqués et de technologie à Ottawa en 1990. En 1995, deux autres collèges ouvriront leurs portes à Sudbury et à Toronto (mais ce dernier fermera ses portes en 2002).

En 1997, la Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario, investis par la province de pouvoirs exécutifs et agissant en son nom, annonce la fermeture, entre autres, de l'Hôpital Montfort à Ottawa, seul hôpital francophone offrant de la formation universitaire dans la province. Une campagne populaire pour sauver l'hôpital et renverser la décision prend forme ayant à sa tête Gisèle Lalonde. Le plus grand rassemblement de Franco-Ontarien(ne)s jusqu'alors a lieu le 22 mars 1997 à Ottawa lorsque 10 000 personnes prennent d'assaut le Centre municipal d'Ottawa. La comité SOS Montfort porte sa cause devant les tribunaux et remporte coup sur coup deux victoires décisives en 1999 devant la Cour divisionnaire de l'Ontario et en 2001 devant la Cour d'appel de l'Ontario, confèrent à la Loi sur les services en français de l'Ontario un statut quasi-constitutionnel. Le gouvernement de l'Ontario renonce en 2002 à l'idée de contester la décision devant le plus haut tribunal du pays et les Franco-Ontarien(ne)s obtiennent une victoire éclatante.

La francophonie ontarienne a obtenu des reconnaissances symboliques de la part de l'Assemblée législative en 2001 lorsque le drapeau franco-ontarien est devenu un emblème officiel de l'Ontario. En 2007, des plaques d'immatriculation en français ont été introduites, le 25 septembre est officiellement devenu la Journée des Franco-Ontarien(ne)s en 2010, le chant « Notre place », écrit et composé par l'artiste Paul Demers et François Dubé en 1989 est devenu l'hymne officiel des Franco-Ontarien(ne)s en 2017 et un monument aux Franco-Ontarien(ne)s a été inauguré en 2018 dans les jardins de Queen's Park.

Réclamée depuis plus d'un quart de siècle, la gestion universitaire par et pour les francophones est accordée en 2017 dans le cadre du passage d'une loi omnibus à l'Assemblée législative de

l'Ontario qui crée l'Université de l'Ontario français et confère également un statut officiellement bilingue à la ville d'Ottawa.

La Loi sur les services en français a été amendée en 2007 pour créer un poste de commissaire aux services en français, chargé d'enquêter et de recommander sur la LSF. Le Commissariat obtient son indépendance en 2014 et commence à relever de l'Assemblée législative en entier plutôt que de n'être redevable qu'au seul ministre des Affaires francophones.

Le 15 novembre 2018, dans le cadre d'un énoncé économique, le gouvernement annonce son intention d'abolir le Commissariat aux services en français de l'Ontario et d'arrêter de financer l'Université de l'Ontario français, qui doit ouvrir ses portes en 2020.

D'une ampleur historique, une levée de bouclier a lieu aux quatre coins de la province, avec des manifestations monstres, les plus grandes de l'histoire de la francophonie ontarienne.

Les responsabilités du Commissariat sont transférées au Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario le 1er avril 2019 et les gouvernements fédéral et provincial parviennent à une entente le 7 septembre 2019 pour financer conjointement l'Université de l'Ontario français afin d'en assurer son ouverture pour la rentrée de 2021.



LES CANADIENS ORIGINAIRES DE PAYS AYANT LE FRANÇAIS COMME LANGUE OFFICIELLE

C'est une histoire complexe qui reflète la diversité des cultures, mais surtout des luttes vécues par les membres des communautés MREF venant de différents pays. Elle se poursuit sous d'autres formes au Canada, leur nouvelle terre d'accueil, avec comme toile de fond, le passé d'esclavage dans certains cas, la répression, la colonisation, l'exploitation économique, pour ne citer que ces facteurs.

Le choix de s'établir en milieu francophone et de vouloir s'associer à ce groupe de langue officielle démontre que la grande majorité des nouveaux/nouvelles arrivant.e.s en provenance de pays qui ont le français comme langue officielle ont cru à la possibilité de vivre et s'épanouir pleinement en français dans n'importe quelle partie du Canada, plus particulièrement en Ontario français.

Si la langue était le seul facteur d'union, le dialogue et la coexistence auraient été plus facile avec les nouveaux/nouvelles arrivant.e.s de même langue et l'accueil aurait été plus chaleureux.

Cependant, pourquoi, certains des membres de la communauté franco-ontarienne dite "de souche" : « Cela fait 400 ans que nous sommes dans ce pays et vous, vous venez d'arriver ! » Finalement la langue, oui, mais hélas! Il y d'autres facteurs d'union et de vitalité entre les deux communautés qui devraient être embrassés.

Enfin, l'union et la cohésion de la communauté franco-ontarienne ne reposent pas uniquement sur la langue, mais aussi sur l'histoire commune.

Qu'en est-il de l'histoire des immigrant.e.s de langue officielle française, issu.e.s de pays ayant le français comme langue officielle?

Qu'en est-il du préambule de la Loi sur les langues officielles : « ...qu'il convient que les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, sans distinction d'origine ethnique n'eut égard à la première langue apprise... »?

À LA RECHERCHE DES ENJEUX, DÉFIS ET PISTES DE SOLUTION

LES CONSULTATIONS

Rappelons que l'objectif principal de ces consultations était d'engager des conversations sur la pleine implication des communautés de minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF) au sein de la société franco-ontarienne et de trouver des solutions de concertations pour assurer l'inclusion et le leadership de ces communautés.

Pour ce faire, nous avons établi un format de consultations axées sur quatre grandes questions nous permettant d'animer et d'alimenter les discussions qui donneront lieu à des recommandations de la part des communautés MREF et permettant à l'AFO de mieux comprendre les enjeux auxquels font face ces communautés MREF et d'adopter des mécanismes et des stratégies adéquats pour favoriser une concertation et une inclusion proactive.



CES QUESTIONS ÉTAIENT LES SUIVANTES

- Comment l'AFO est-elle perçue par les communautés MREF ? Et comment l'organisme peut mieux représenter les communautés MREF et mieux les inclure lors de leurs activités ?
- Quel bilan peut-on faire sur l'évolution des communautés MREF sur le plan socio-économique et culturel ? Qu'en est-il de leur implication et de leur participation collective pour l'épanouissement et le rayonnement de la francophonie ontarienne ?
- Quelles sont les raisons qui motivent les communautés MREF à s'impliquer au sein de la communauté franco-ontarienne ? Que pourraient être les obstacles les empêchant possiblement de s'impliquer ?
- Devrait-on créer une table de concertation axée sur la diversité et l'inclusion des communautés MREF au sein de l'AFO ? Devrait-on créer une table de concertation des leaders MREF et des représentant.e.s des organismes pour se concentrer sur les enjeux, besoins et propositions de solutions adaptées pour les sujets touchant les communautés MREF ?

L'OBJECTIF DE L'AFO DANS CET EXERCICE

- Mieux comprendre les enjeux auxquels font face ces communautés ;
- Engager des conversations sur la pleine implication des communautés MREF au sein de la société franco-ontarienne dans les villes de Toronto, London, Sudbury et Ottawa ;
- Recueillir des recommandations découlant des consultations auprès des communautés MREF ;
- Trouver des solutions de concertations pour assurer l'inclusion et le leadership de ces communautés ;
- Adopter des mécanismes et des stratégies adéquats pour favoriser une concertation, collaboration, représentativité, leadership et inclusion proactive de ces communautés au sein des collectivités franco-ontariennes.

LA DÉMARCHE

- Préparer les rencontres, inviter les membres de la communauté à adhérer à l'initiative ;
- Animer les rencontres et assurer la prise de notes pour le rapport de consultation ;
- Recueillir les propos des membres de la communauté et leurs perspectives de la francophonie ; et
- Rédiger le rapport final.

RÉCAPITULATIF DES CONSTATS RESSORTIS DE CHAQUE VILLE

Vous trouverez dans les pages suivantes le récapitulatif des constats ressortis des participants MREF dans les différentes villes. Il est à noter que plus d'une centaine des membres des communautés MREF ont participé aux consultations qui se sont tenues à Toronto, le 26 juin ; à London, le 27 juin ; à Sudbury, le 28 juin ; et finalement, à Ottawa, le 4 juillet 2018.

La consultation provinciale étant très importante, et dans un souci de consistance et de transparence, nous avons établi un format identique pour toutes les consultations dans les différentes villes afin que les participant.e.s MREF ne se sentent pas exclu.e.s et surtout pour favoriser les échanges et recueillir les recommandations.

CONSTAT PAR VILLE

CONSTAT GÉNÉRAL

- Les membres des communautés MREF ressentent une frustration, une sorte de trahison et de non-représentativité ou encore d'abandon de l'AFO.
- On remarque aussi une grande méconnaissance et une incompréhension du mandat de l'AFO par les communautés MREF.
- Plusieurs des participant.e.s MREF ont fait état des problèmes de discriminations raciales au sein des différentes collectivités francophones et face à cette situation, les membres des communautés MREF ont tendance à déménager (nomades) d'une ville à l'autre croyant trouver des opportunités et une meilleure acceptation des communautés d'accueil.



Toronto, mardi 26 Juin

Les membres des communautés MREF de Toronto ont exprimé dès l'entrée des discussions un bilan zéro en ce qui concerne le développement et l'épanouissement des communautés MREF en Ontario. Ci-dessous, leurs préoccupations :

- L'Union Provinciale des Minorités Raciales et Ethnoculturelles Francophones connue sur l'acronyme UP-MREF ne les représente pas et a été un échec pour les communautés MREF ;
- Le bilan de collaboration entre l'AFO et les MREF est négatif ;
- Les MREF ne sont pas que des noir.e.s, il faut inclure d'autres groupes de minorités raciales ;
- Les leaders MREF doivent d'abord représenter les intérêts de leurs communautés avant leurs propres intérêts ;
- Il y a un manque de confiance entre l'AFO et les MREF ;
- Les groupes MREF ne sont pas unis ;
- Il n'y a aucun héritage linguistique à laisser aux enfants MREF au vu de l'assimilation progressive à laquelle ils font face ;
- Les MREF sont victimes d'une structure de discrimination systémique au sein de l'AFO ;
- La représentation actuelle des MREF à l'AFO est purement formelle et reste faible et sans réel pouvoir.

London, mercredi 27 Juin

Les MREF résidant à London se sentent délaissé.e.s par l'AFO pour le simple motif qu'il s'agit d'une petite ville éloignée comparativement aux grandes métropoles. À la sortie des consultations, les besoins ci-dessous ont été identifiés :

- Harmoniser la francophonie dite "de souche" avec la francophonie racialisée tout en reconnaissant que la francophonie racialisée fait maintenant la force de la francophonie de souche et ontarienne ;
- Miser sur les représentant.e.s MREF à l'AFO qui vivent aussi dans les régions pour étendre le champ d'action de l'AFO en dehors des grandes villes afin de raviver le sentiment d'appartenance ;
- Améliorer la stratégie communicationnelle/promotionnelle au niveau de l'AFO afin de rejoindre plus de membres MREF ;
- Méconnaissance du mandat de l'AFO par les MREF de London (l'AFO ne nous parle pas et on ne se voit pas en l'AFO) ;
- L'AFO est beaucoup présente dans les grandes villes mais n'a pas beaucoup d'impact dans les petites communautés sauf pour la francophonie "de souche" ;
- Le rôle de l'AFO est de représenter la francophonie dans sa diversité et sa complexité, et jusque-là ce n'est pas le cas.



Sudbury, jeudi 28 juin

La plupart des MREF qui s'installent à Sudbury le font sur une courte durée car ils n'y trouvent pas d'opportunités en leur faveur pour y rester à long terme. Ces opportunités existent, mais elles ne sont pas accessibles aux MREF à cause des problèmes de discrimination et de favoritisme. Pour cette raison, les MREF choisissent de migrer vers d'autres villes pour tenter leur chance :

- Trop de favoritisme sur le marché de l'emploi à Sudbury ;
- Les jeunes MREF finissent leur éducation dans des universités et collèges, mais ont de grandes difficultés à trouver un emploi à cause d'une forte discrimination ;
- Il y a un manque de représentativité ;
- Les MREF ne sont pas traités.e.s comme cela se doit dans leur pays d'accueil. Cependant, le Canada qui est leur terre d'immigration leur accorde un statut sous la base de leurs talents intellectuels ;
- Nos jeunes MREF vont cesser de s'impliquer dans des causes francophones.

Ottawa, mercredi 4 juillet 2018

Les membres consultés de la communauté MREF de la capitale fédérale restent privilégié.e.s, en termes de proximité avec l'AFO, les leaders politique et les institutions gouvernementales. On constate un progrès de représentation politique au niveau municipal des membres des communautés MREF. Parmi les enjeux identifiés par les membres des communautés MREF d'Ottawa, plusieurs points sont relevés :

- Un manque de financement pour les organismes MREF ;
- Les membres des communautés MREF ne veulent pas s'identifier sous le terme de MREF ;
- Revoir le lien entre l'AFO et les membres de la communauté MREF afin qu'il soit fusionnel
- Les membres des communautés MREF veulent avoir leur propre structure qui les représente et travailler en collaboration avec l'AFO et non être sous sa tutelle ;
- Les membres des communautés MREF ne s'identifient pas à l'AFO ;
- Les membres des communautés MREF doivent eux-mêmes élire leurs représentant.e.s pour siéger au CA de l'AFO



GRANDS CONSTATS DES CONSULTATIONS

Les consultations menées dans les différentes villes auprès des communautés MREF ont soulevé plusieurs constats.

L'importance que la diversité ethnique soit respectée tout en favorisant l'unité dans notre particularité linguistique : celle de la langue française. Néanmoins, nous savons que les enjeux sont différents au sein des membres de cette famille francophone. Les obstacles auxquels les MREF font face doivent être mis en lumière pour qu'une réelle cohésion sociétale puisse avoir lieu et que rayonne pleinement la francophonie plurielle.

En avril 2018, l'ex-ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly a fait une déclaration de taille. Cinquante millions de dollars supplémentaires étaient inscrits pour appuyer toutes les communautés ethnoculturelles ainsi que tous les organismes qui encouragent le « vivre-ensemble » en promouvant des programmes anti-discrimination et antiraciste. Dans la décision qui a été prise, « il y a des montants spécifiques qui vont être disponibles pour soutenir la communauté noire » dans tout le pays.



Deux solitudes

Bien que le français soit la langue qui unit les communautés francophones en Ontario, la majorité des leaders des communautés et minorités raciales et ethnoculturelles pensent que les communautés d'accueil ne valorisent et ne reconnaissent pas leurs contributions à l'Ontario français.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les communautés MREF et pour l'AFO en Ontario français ?

Les points suivants représentent les constats que nous avons faits.

Dossier de l'immigration

Le dossier de l'immigration francophone est un dossier qui pourrait unir ou créer des fractures au sein de la francophonie ontarienne. Les leaders des communautés MREF se sentent exclus de ce dossier auxquelles ils ont contribué depuis plusieurs années. Elles et ils veulent voir leur pleine participation à celui-ci.

Manque de financement

Les organismes MREF contribuent à l'inclusion et l'épanouissement des membres de la communauté francophones, cependant, ils n'ont pas accès de façon équitable au financement. La grande majorité de ces organismes sont sous-financés par des programmes d'appuis aux langues officielles.

Manque de légitimité

La crédibilité de l'AFO auprès des communautés MREF est perçue comme un organisme « colonial » qui ne sert pas les intérêts des communautés MREF.

Leadership émergent

Il y a un fort potentiel des jeunes dans les communautés MREF qui ont du talent, une volonté de bâtir et qui apportent une vision nouvelle. Ces jeunes doivent être inclus dans le rayonnement et la vitalité des communautés francophones.

CONSENSUS RESSORTIS DES CONSULTATIONS

Points de consensus parmi les membres des communautés MREF vivant dans les différentes villes consultées.

Au vu de la création de l'AFO depuis 2006 et de son mandat d'être la voix politique et de représenter la francophonie ontarienne dans sa diversité plurielle, les témoignages recueillis des membres MREF lors des consultations confirment une fracture profonde face à l'AFO et aux communautés dites "de souche".

- Le terme « MREF » : les participant.e.s ne veulent pas être identifié.e.s comme « minorités raciales » et trouvent le terme très discriminatoire et exclusif. Beaucoup d'entre eux se considèrent tout simplement « Franco-Ontarien(ne)s » de par leur contribution à la pérennité de l'Ontario français.
- Les MREF ne se voient pas dans l'AFO, d'où le sentiment de non-appartenance.
- L'AFO doit faire un meilleur travail de communication/promotion pour rejoindre plus de membres MREF ainsi que les jeunes. Il est aussi important que l'AFO soit présente dans les journaux locaux pour mieux se faire connaître. L'AFO doit utiliser les canaux de communication des MREF pour les rejoindre.
- Les participant.e.s MREF veulent une harmonisation de la francophonie dite de souche avec la francophonie MREF afin de créer une francophonie unie et plurielle pour la force de l'Ontario.
- Il y a un besoin criant de voir un dialogue entre l'AFO et les MREF pour déceler plus d'opportunités.
- Les MREF veulent le « PAR NOUS, POUR NOUS & AVEC NOUS » et veulent se définir eux-mêmes.
- Il y a un besoin urgent pour les MREF de travailler en solidarité afin de trouver des solutions appropriées à leur précarité sociale et économique.
- Il est important de créer une structure propre pour représenter les intérêts des MREF et ensuite, collaborer avec l'AFO.
- Les membres MREF ont le désir de faire partie des tables de concertation de l'AFO et représenter leurs intérêts.
- Certaines villes se sentent plus éloignées.



La francophonie ontarienne est une collectivité. Cette idée a été celle qui a été promue dans le processus de la création de l'AFO et de l'UP-MREF. Cette idée permet de mieux travailler pour le bien de la diversité de la francophonie et l'épanouissement de ses membres.

Pourquoi parle-t-on de communauté de destin?

Trois pensées à considérer :

- Pensons à Mathieu Da Costa et Samuel De Champlain : travailler ensemble dans une même langue pour un même but.
- Pensons aux acquis issus des luttes des Franco-Ontarien(ne)s, notamment dans le dossier de l'immigration francophone, par exemple à l'accroissement des effectifs dans les écoles.
- Pensons enfin à la francophonie internationale. Comment l'Ontario pourrait s'affirmer au sein de la francophonie internationale dans cette situation? Les communautés MREF apportent un changement positif et aujourd'hui, cette fierté est plus que jamais exprimée sur les réseaux sociaux.

RECOMMANDATIONS ET PISTES D'ACTION

Les communautés MREF reconnaissent l'AFO dans son rôle primordial et stratégique de catalyseur pour relever le défi et combler efficacement le besoin exprimé grâce à cette initiative.

Le terme « MREF » : les membres des communautés MREF ne veulent pas être identifiés comme « minorités raciales » et trouvent le terme très discriminatoire et exclusif. Beaucoup d'entre eux se considèrent tout simplement « Franco-ontariens » de par leur contribution à la pérennité de l'Ontario français. Il devient essentiel d'aller vers l'inclusion des minorités visibles francophones et de ne plus uniquement parler d'intégration.

L'AFO doit faire un meilleur travail de communication/promotion pour rejoindre plus de membres des communautés MREF ainsi que les jeunes dans les différentes régions. Il est aussi important que l'AFO soit présent dans les journaux locaux pour mieux se faire connaître. L'AFO doit utiliser les canaux de communication auxquels les membres des communautés MREF s'identifient pour les rejoindre.

Les membres des communautés MREF veulent une harmonisation de la francophonie dite "de souche" avec la francophonie MREF afin de créer une francophonie unie et plurielle pour la force de l'Ontario. Un besoin criant de voir un dialogue entre l'AFO et les membres des communautés MREF pour discuter sur les grands enjeux et opportunités.

L'AFO doit assumer un leadership inclusif par rapport à son mandat et développer un engagement en tant que leader et porte-parole inclusif au sein de la grande famille francophone plurielle, et revoir la structure actuelle de gouvernance en ce qui a trait à la représentation des membres de la communauté MREF.

Les membres de la communauté MREF veulent le « PAR NOUS, POUR NOUS & AVEC NOUS » et veulent se définir eux-mêmes en créant une structure propre à elle pour représenter leurs intérêts et travailler en collaboration avec les différentes institutions comme l'AFO.

Que l'AFO formule des propositions et des engagements concrets avec un plan qui pourrait être élaboré en termes de partenariat. Tout ceci doit se faire dans une ouverture réelle de partage des rôles et des responsabilités ce qui permettrait aux membres des communautés MREF d'avoir un sentiment d'appartenance au sein de l'AFO.

Que soit organisée une vraie rencontre des leaders des communautés MREF, particulièrement ceux qui connaissent les dossiers, et qui peuvent échanger sur ces questions et établir des priorités.

Que soit reconnue la contribution des organismes, des coalitions et des mouvements de la communauté noire et des minorités raciales et ethnoculturelles francophones au sein de la vitalité francophone de l'Ontario.

Que soit mis en place modèle de concertation par les communautés MREF dans chaque région afin d'assurer une coordination dynamique sur les grands enjeux les touchant. Il y a un besoin urgent pour les membres de la communauté MREF de travailler en solidarité afin de trouver des solutions propices à leur précarité sociale et économique.

Le manque de financement pour les organismes MREF est une préoccupation majeure. L'AFO et les membres des communautés MREF devraient mettre sur pied des stratégies pour répondre à cette préoccupation. La question de la pauvreté et la précarité économique et sociale doit être une des priorités de discussion de l'AFO au sein de son agenda et mandat et ce, dans sa particularité pour les communautés MREF.



CONCLUSION

Il est important pour les communautés MREF de comprendre que le rôle de l'AFO est d'abord de faire avancer les services en français et qu'elle ne peut se substituer à tous les défis ou succès des communautés MREF.

Certes, l'AFO unit toutes les communautés francophones. Cependant, il faut reconnaître qu'il y a plusieurs identités au sein de cette francophonie plurielle.

PERSPECTIVE DES PARTICIPANT(E)S CONSULTÉ.E.S

L'immigration et la diversité grandissante de la collectivité francophone de l'Ontario contribuent à la croissance démographique, à la vitalité du français, à l'enrichissement de la vie sociale, culturelle et artistique et au développement économique des individus, de leurs communautés respectives et de la province de naissance ou d'adoption.

Toutes les facettes de la diversité, y compris les expériences et perspectives diverses, continueront de façonner le développement de la collectivité franco-ontarienne et d'étendre son rayonnement à l'ensemble du Canada et à la francophonie internationale.

EN GUISE DE RÉSUMÉ

Défi à relever : Comment réaliser, à la satisfaction de toutes et de tous, l'unité de la francophonie ontarienne et favoriser l'épanouissement des diverses communautés (francophones né.e.s en Ontario, francophones né.e.s ailleurs au Canada et francophones d'ailleurs issu.e.s de l'immigration) qui composent la mosaïque de la francophonie en Ontario.

Besoin urgent : Dialogue ouvert et soutenu entre toutes les forces vives de la francophonie ontarienne qui a pour aboutissement une pleine inclusion de toutes et de tous dans la grande famille franco-ontarienne.



LISTE DES PARTICIPANT.E.S AUX CONSULTATIONS DE L' AFO

Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive, car certaines participations se sont faites en ligne.

Abba Moussa Sam	Geraldo Castro	Meron Yeshoa
Abdourahman Kahin	Gouled Hassan	Mukendi kabongo
Amikley Fontaine	Guilène Fotso	Nadia Rachadi
Apollinaire Yengayenge	Guy Matte	Nicole Sauvé
Aurélia Matingu	Hacene Oukacine	Olga Lambert
Benjamin N'Guessan	Haja Lucien	Patricia Assabe
Carol Jolin	Jacques Yamdje	Patrick Bizindavyi
Carole Nkoa	Jean-Marc Usher	Patrick Goudjo-Ako
Chantale Serresse	Jean-Marie Vianney	Philippe Dieudonné
Charley Dutil	Jeannette Monk	Pierre Dadjo
Christian Kodia	Jean-Pierre Matulu (ou Mapalulu)	Quitterie Hervouet
Come Bigirimana	Jon Galaty	Réda Lounis
Constant Ouapo	Joseph Burke	Richard G. Kubele
Dada Gasirabo	Josette Rutababiza	Ronald Bisson
Darlène Lozis	Josette Valcoourt	Sabine Daniel
Darline Davilus	Julie Lutete	Saint-Phard Désir
Deo thomas Nyeshahu	Julienne Kotto	Sele Mulema
Dorine Tcheumeleu	Junior Mandoko	Serge Patrick Kodjo
DRAME Harouna	Justin Materansa	Souhila Timezouert
Emilienne Mondo	Konan Kouakou	Soukaina Boutiyeb
Étienne Fortin	Laure Ghenkam	Therese Riziki Kabuha
Fatima Aden	Levit Koloko	Thierno Soumare
Farham Hassan	Marcel Mukuta	Tracy Lutete
Fayza Abdallaoui	Mariama Idarousse	Valerie Assoi
Fete Kimpiobi	Mélanie	Valérie Sniadoch

PHOTOS DES CONSULTATIONS



À Ottawa, Mme Léonie Tchatat, M. Peter Hominuk, M. Guy Matte, M. Ronald Bisson et M. Carol Jolin



À Ottawa, discussion très intéressante avec une bonne représentation de la communauté MREF



Photo souvenir, M. Hominuk avec les leaders MREF



Discussion entre les participant.e.s



M. Hominuk : mot de bienvenue



Les consultations suscitent de bonnes discussions



À Toronto, salle pleine, les membres des communautés MREF réagissent en participant aux consultations



Mise en contexte des consultations menées par l'AFO



Avec les représentant.e.s MREF siégeant au CA de l'AFO



À Sudbury avec les participant.e.s MREF aux consultations



Avec les représentants du ministère du Patrimoine canadien



Photo souvenir Sudbury



Sur la route de Sudbury



Meron et Gouled des leaders des communautés MREF de Sudbury

PAR, POUR ET AVEC
POUR FORGER UNE COHÉSION DANS LA DIVERSITÉ

Rapport Léonie Tchatat